

Pratique de la fiscalité d'entreprise

Cours Pratique de 2 jours

Réf : FSI - Prix 2022 : 1 390€ HT

Pour améliorer votre pratique de la fiscalité d'entreprise, il vous faut connaître le système fiscal français et l'application des différents impôts et taxes, identifier les principales déclarations à établir et savoir déterminer les bases des principaux impôts.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Appréhender les principes et spécificités du système fiscal français

Maîtriser les calculs et déclarations de TVA

Calculer l'impôt sur les sociétés et connaître les possibilités d'exonérations

Calculer la Contribution Economique Territoriale

TRAVAUX PRATIQUES

Apports théoriques et exercices pratiques, études de cas et retours d'expérience.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 06/2021

1) Impôt sur les sociétés (I.S.)

- Notion du résultat.
- Principe d'indépendance des exercices.
- Passage du résultat comptable au résultat fiscal.
- Cadre législatif et champ d'application.
- Charges déductibles : frais généraux et distinction avec les immobilisations, les amortissements.
- Provisions : pour risques et charges, réglementées, pour hausse des prix, des plus ou moins values.
- Calcul de l'IS : exonérations des entreprises nouvelles, ZRR, ZFU...
- Paiement de l'IS : acomptes trimestriels, IFA, liquidation de l'IS.

Etude de cas : Pratiquer les déductions et réintégrations fiscales et obtenir un résultat imposable exact. Calcul de l'IS. Conséquence du carry back et du report en avant.

2) Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

- Définition et champ d'application : la notion de valeur ajoutée.
- TVA collectée, déductible, à payer : fait générateur et exigibilité, base imposable et assiette, les différents taux.
- Champs d'application de la TVA : opérations imposables et exonérées.
- Particularités et exceptions.

Etude de cas : Calcul de TVA selon les règles spécifiques aux activités de services (régime des encaissements) et de ventes de biens (régime des débits).

3) Contribution économique territoriale (CET/ ex-TP)

- Cadre réglementaire et champ d'application.
- Déterminer les bases d'imposition.
- La contribution foncière des entreprises (CFE).
- La contribution sur la valeur ajoutée de l'entreprise (CVAE).
- L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER).
- Rédaction de la déclaration. Calcul et contrôle de l'avis d'imposition.

PARTICIPANTS

Toute personne souhaitant acquérir des bases solides en fiscalité d'entreprise.

PRÉREQUIS

Connaissance des mécanismes de base de la comptabilité générale.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Principales actions pour réduire l'assiette de la taxe.
 - Déterminer les entreprises éligibles à l'acompte sur la valeur ajoutée.
- Etude de cas : Maîtriser les échéances ainsi que les nouvelles bases annulant et remplaçant celles de la taxe professionnelle.*

4) Autres taxes

- Taxe d'apprentissage.
- Formation professionnelle continue.
- Participation à l'effort de construction.
- Taxe sur les véhicules de tourisme et de société (TVTS).

Etude de cas : Recenser les impôts et taxes auxquels l'entreprise est éligible. Identifier les cas particuliers d'exonération et abattements auxquels peut prétendre l'entreprise.

LES DATES

PARIS LA DÉFENSE

2022 : 07 avr., 08 sept., 07 nov.

CLASSE A DISTANCE

2022 : 03 févr., 07 avr., 08 sept.,
07 nov.